



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Aide au développement et continuité éducative

Question écrite n° 30643

#### Texte de la question

Mme Caroline Janvier interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les priorités de l'aide française et européenne au développement dans le cadre du contexte de crise sanitaire vécu depuis le début de l'année 2020. La pandémie du covid-19 entraîne en effet une crise sans précédent dans le secteur de l'éducation qui ébranle fortement les systèmes éducatifs, avec la fermeture d'écoles dans plus de 190 pays, affectant près d'un milliard et demi de personnes de tous âges à travers le monde. Or la question de l'accès à l'éducation est fondamentale dans l'appui au développement puisque l'éducation contribue fortement à la hausse du niveau de vie et au renforcement des compétences professionnelles. Selon les chiffres déclarés par la France au comité pour l'aide au développement de l'OCDE au titre de l'aide publique au développement, l'appui aux systèmes d'éducation de base représenta en 2018 près de 16 % de l'aide bilatérale à l'éducation dans les pays d'Afrique subsaharienne et 34 % dans les pays du Sahel. Elle l'interroge ainsi afin de savoir dans quelle mesure cette proportion ainsi que le niveau de contribution française au fonds *Education Cannot Wait* seront amenés à évoluer afin de renforcer les systèmes éducatifs des pays en développement suite à la crise sanitaire du covid-19.

#### Texte de la réponse

L'éducation est une priorité de notre action en direction de l'Afrique, dans la lignée des engagements pris par le Président de la République à Ouagadougou en 2017. Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 2 février 2018 a réaffirmé cette priorité. Sur le plan de l'aide bilatérale, les engagements sur le continuum éducation-formation-insertion ont plus que doublé en 2019 à travers les appuis de l'Agence française de développement (AFD) qui sont passés de 282 millions d'euros en 2018 à 646 millions d'euros en 2019. Au niveau multilatéral, la France est devenue le 4e bailleur du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), avec un soutien de 200 millions d'euros sur la période 2018-2020. La France appuie activement l'UNESCO avec une contribution annuelle de 7,5 millions d'euros pour 2020. Elle participe également, aux côtés des autres pays européens, au financement de mesures éducatives dans le cadre du Fonds européen de développement (FED), avec une contribution estimée à 137 millions d'euros pour l'éducation en 2018 ; à la Banque Mondiale, dont environ 105 millions étaient destinés à l'éducation en 2018 ; ou encore à l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF) et au fonds Education Cannot Wait (ECW). Pour faire face à l'impact de la COVID-19 sur les systèmes éducatifs des pays partenaires, la France soutient activement la mobilisation du PME (475 millions de dollars mis à disposition de 67 pays partenaires). L'AFD a aussi réorienté une partie de ses financements pour soutenir les plans de riposte des gouvernements. L'agence a par ailleurs été choisie comme agent délégataire des fonds d'urgence du PME au Sénégal, au Niger, et au Burkina Faso. La France soutient également la « Coalition internationale COVID-19/Education » mise en place par l'UNESCO, qui joue un rôle important de coordination des acteurs de l'éducation pour répondre à la crise. Elle s'efforce de mettre la plateforme d'enseignement à distance « Ma classe à la maison » à la disposition des pays francophones afin d'assurer la continuité pédagogique. Par ailleurs la France développe sa collaboration avec ECW, en suivant en particulier ses programmes d'intervention au Sahel et sa coopération avec le PME pour une

complémentarité renforcée dans un plus grand nombre de pays en développement. La France finance également un poste d'expert technique international (ETI) auprès d'ECW sur les questions de suivi-évaluation des opérations. En effet, parallèlement à la réponse d'urgence, il est essentiel d'appuyer les transformations structurelles des systèmes éducatifs, en renforçant la collecte et l'analyse de données. A cet effet, la France appuie les travaux de l'Institut pour les statistiques de l'UNESCO ainsi que la production annuelle du Rapport mondial de suivi de l'éducation, outil important pour mesurer les effets de la crise et inspirer les mesures de réponse. En matière d'évaluation des résultats, les travaux de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la francophonie), soutenus financièrement par la France, rassemblent des données précieuses en Afrique. Il s'agit en particulier de lutter contre les inégalités éducatives (y compris entre filles et garçons au niveau secondaire et au-delà) et d'améliorer les résultats des apprentissages. L'initiative « Priorité à l'égalité/Gender at the Centre », lancée par le G7 en 2019 et visant à renforcer l'égalité filles-garçons dans les systèmes éducatifs de 8 pays africains, est un exemple de programme sur lequel s'appuyer pour améliorer l'inclusion et l'équité dans l'éducation. L'éducation, et en particulier l'éducation en Afrique, constitue une priorité, et continuera de l'être à l'avenir sur le plan bilatéral et multilatéral. L'année 2021 verra notamment la reconstitution des fonds du PME et la tenue du Forum Génération Égalité, lors duquel l'éducation des filles sera un sujet central.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Caroline Janvier](#)

**Circonscription :** Loiret (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30643

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2020](#), page 4321

**Réponse publiée au JO le :** [1er décembre 2020](#), page 8763